



# Rapport annuel d'activités sur le TNO – 2025

**Élaboré par :** Fedi Ferjaoui, inspecteur en bâtiment et en environnement et technicien en évaluation  
Eric Mbogning Koueda Koug, inspecteur en bâtiment et en environnement

**Présenté :** Le 18 février 2026

## INTRODUCTION

Le présent rapport concerne le nombre de permis de constructions, de rénovations et autres, émis au courant de l'année 2025. Vous trouverez également des comparatifs avec les années antérieures.

L'année 2025 a connu une augmentation du nombre de permis émis dans l'ensemble des secteurs d'activités avec un total de 290 permis comparativement à 283 en 2024. La période de mars à septembre inclusivement, est encore la plus achalandée puisqu'une très grande majorité des permis sont délivrés durant cette période, soit près de 82,75 %, un pourcentage légèrement supérieur aux années antérieures.

La valeur déclarée des travaux a aussi connu une hausse de 54 %, passant de 1 809 010 \$ en 2024 à 2 788 363 \$ en 2025. Cette hausse se justifie majoritairement par les permis de constructions de bâtiment principal récréatif (25), la construction de bâtiment commercial (1), la construction des bâtiments complémentaires (49), des travaux d'agrandissement de bâtiments (35), etc. Il est bon de préciser que la valeur déclarée pour l'ensemble des permis demeure la donnée la plus importante puisqu'elle représente, en partie, l'investissement privé (des citoyens et d'une entreprise) sur le territoire municipal.

De plus, notez que pour la valeur déclarée des travaux, il ne s'agit que d'une indication des coûts fournis par le demandeur lors de l'émission des permis, et ne représente pas de façon directe l'impact sur l'évaluation municipale.

Pour l'ensemble des permis, la valeur totale déclarée ci-haut mentionnée pour 2025, est nettement supérieure à la moyenne des deux (2) dernières années soit 2 026 055 \$.

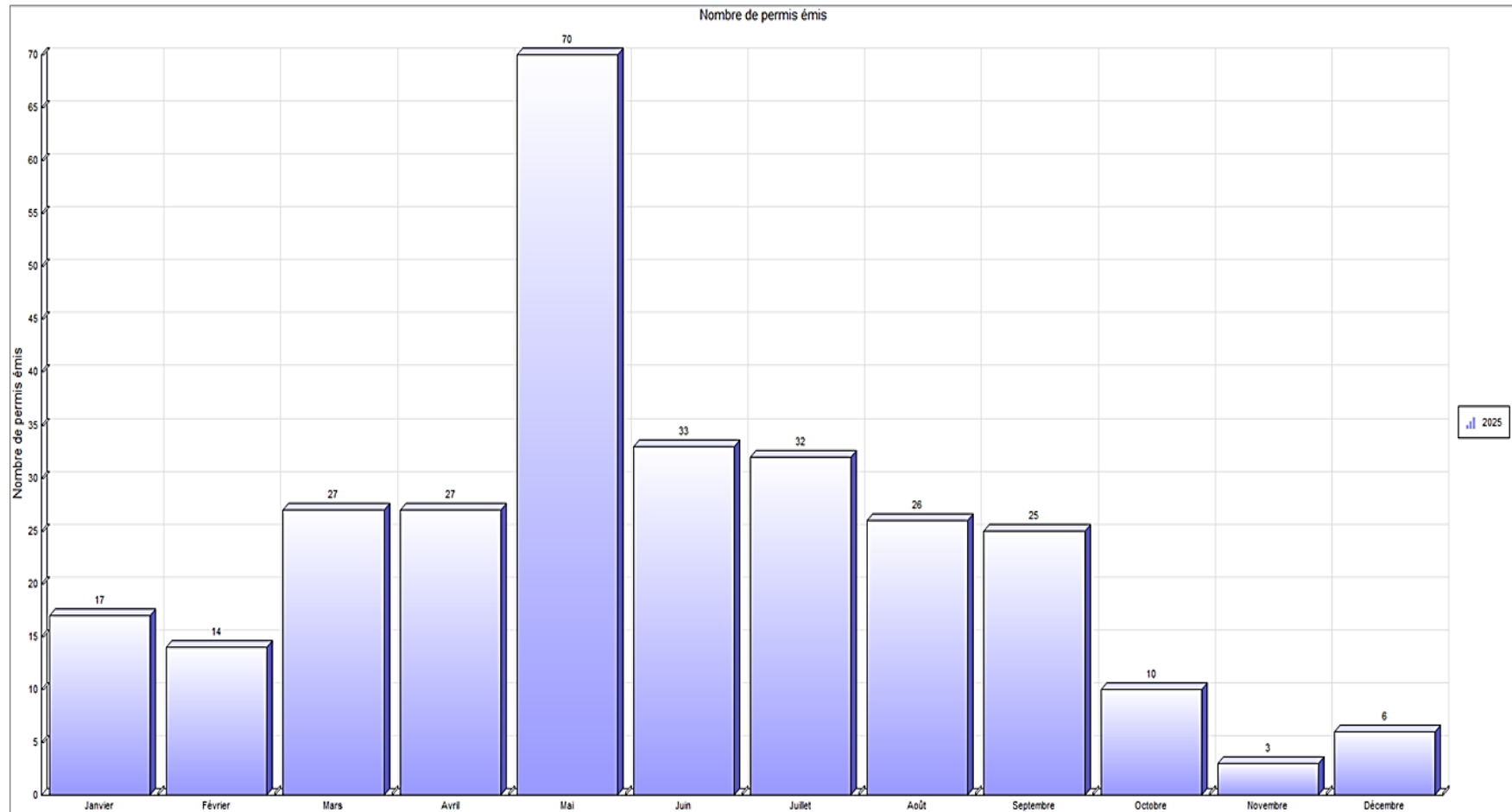
En ce qui concerne les nouvelles constructions, vingt-six (26) permis ont été délivrés en 2025 pour une valeur de plus de 1 628 844 \$ comparativement à vingt-six (26) pour l'année précédente pour une valeur de 310 500 \$.

Voici les principales variations entre 2024 et 2025 :

- Nombre de permis : 283 en 2024 comparativement à 290 en 2025 ; augmentation de 2,5 % ;
- Valeur déclarée pour l'ensemble des permis : 1 809 010 \$ en 2024 et 2 788 363 \$ en 2025 ; une augmentation de 54,1 % ;
- Revenu de permis : 11 890 \$ pour 2024 et 18 280 \$ en 2025 ; une augmentation de 53,7 % ;
- Nombre de constructions neuves : 26 en 2024 comparativement à 26 en 2025 ;
- Valeur déclarée pour constructions neuves : 310 500 \$ en 2024 comparativement à 1 628 844 \$ pour 2025 ; une augmentation majeure de 424,6 % pour les raisons mentionnées précédemment. Il est important de relever qu'une construction neuve ne renvoie pas aux constructions de bâtiments complémentaires dans le présent rapport annuel.

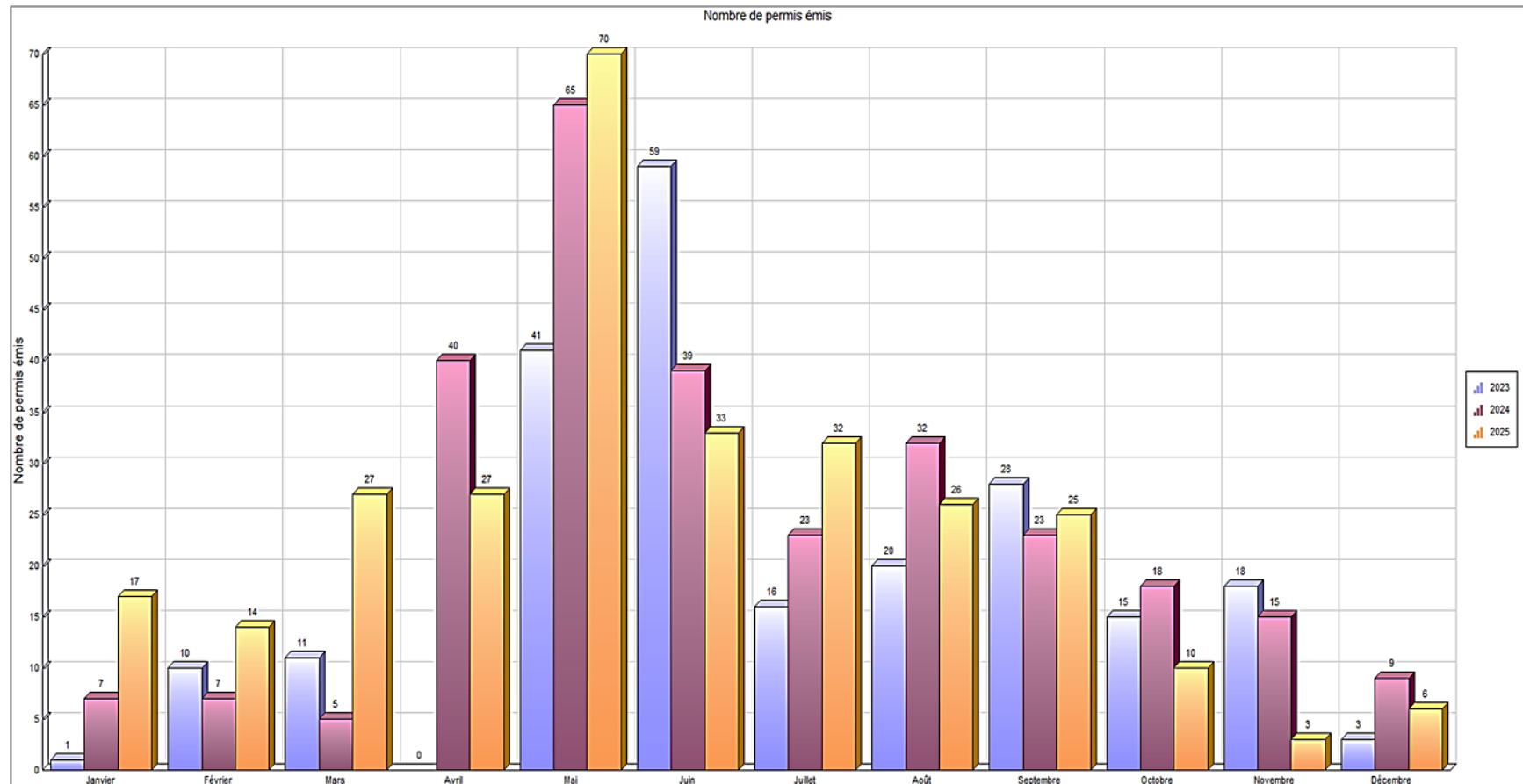
## NOMBRE DE PERMIS ÉMIS

Au cours de l'année 2025, le service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de Manicouagan a émis 290 permis, pour un revenu total de 18 280 \$. La valeur des travaux relative aux permis en question s'élève à 2 788 363 \$.



## TABLEAU COMPARATIF DES PERMIS ÉMIS durant les trois (3) dernières années :

En 2025, le service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de Manicouagan a délivré 290 permis. Ce niveau d'activité confirme la tendance à la hausse observée depuis 2024, année durant laquelle 283 permis avaient été émis, marquant une augmentation d'environ 60 permis comparativement aux deux (2) années précédentes, qui comptaient respectivement 223 permis en 2022, et 222 permis en 2023.



## TABLEAU COMPARATIF DES TYPES PERMIS ÉMIS :

Les permis les plus demandés sont ceux relatifs aux travaux de Construction de bâtiment complémentaire (49), l'Implantation temporaire de véhicules récréatifs (45), Agrandissement (35), Installation sanitaire (32) et aux travaux de Renovations-Réparations (25).

| Type                                         | Permis      |                        |                     |
|----------------------------------------------|-------------|------------------------|---------------------|
|                                              | Nombre émis | Valeur                 | Montant             |
| <b>Permis</b>                                |             |                        |                     |
| AGRANDISSEMENT                               | 35          | 246 400,00 \$          | 1 225,00 \$         |
| CERTIFICAT D'AUTORISATION                    | 2           | 75 000,00 \$           | 70,00 \$            |
| CERTIFICAT D'AUTORISATION - QUAI             | 3           | 5 750,00 \$            | 105,00 \$           |
| CHANGEMENT D'USAGE                           | 3           | 0,00 \$                | 105,00 \$           |
| CLÔTURES ET HAIES                            | 2           | 2 000,00 \$            | 70,00 \$            |
| CONSTRUCTION BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE         | 49          | 247 149,00 \$          | 1 715,00 \$         |
| CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL RÉCRÉATIF    | 25          | 542 304,00 \$          | 1 250,00 \$         |
| CONSTRUCTION DE BÂTIMENT COMMERCIAL          | 1           | 1 086 540,00 \$        | 5 505,00 \$         |
| DÉBOISEMENT RÉSIDENTIEL                      | 9           | 25 570,00 \$           | 315,00 \$           |
| DÉMOLITION                                   | 13          | 29 300,00 \$           | 455,00 \$           |
| DÉPLACEMENT BÂTIMENT PRINCIPAL               | 1           | 179 800,00 \$          | 35,00 \$            |
| ENSEIGNE                                     | 1           | 30 000,00 \$           | 35,00 \$            |
| GALERIE                                      | 11          | 16 800,00 \$           | 385,00 \$           |
| IMPLANTATION DE BÂTIMENT TEMPORAIRE          | 4           | 0,00 \$                | 400,00 \$           |
| IMPLANTATION TEMPORAIRE - VÉHICULE RÉCRÉATIF | 45          | 0,00 \$                | 3 375,00 \$         |
| INSTALLATION SANITAIRE                       | 32          | 53 450,00 \$           | 960,00 \$           |
| MÂT DE MESURE DE VENT                        | 3           | 90 000,00 \$           | 750,00 \$           |
| PRÉLÈVEMENT DES EAUX                         | 2           | 40 000,00 \$           | 40,00 \$            |
| REMBLAI-DÉBLAI                               | 1           | 1 000,00 \$            | 35,00 \$            |
| RENOUVELLEMENT                               | 23          | 10 000,00 \$           | 575,00 \$           |
| RÉNOVATION-RÉPARATION                        | 25          | 107 300,00 \$          | 875,00 \$           |
| <b>SOU S-TOTAL</b>                           | <b>290</b>  | <b>2 788 363,00 \$</b> | <b>18 280,00 \$</b> |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>290</b>  | <b>2 788 363,00 \$</b> | <b>18 280,00 \$</b> |

## **PERMIS REFUSÉS ET ANNULÉS**

- Deux (2) demandes de permis ont été refusées (Construction bâtiment complémentaire et Implantation temporaire de véhicule récréatif) ;
- Une demande de permis annulé (Renouvellement de permis).

## **PERMIS RÉVOQUÉ**

Aucun

## **AVIS D'INFRACTION**

Quarante-deux (42) avis d'infraction ont été émis sur le TNO :

- Installations sanitaires non conformes (20 avis)
- Travaux de construction sans permis (16 avis)
- Présence de plus d'un bâtiment principal sur un bail de villégiature (un avis)
- Entretien des terrains (5 avis)

## **CONSTATS D'INFRACTION**

Deux (2) constats d'infraction ont été émis.

## **PLAINTES**

Durant l'année 2025, dix (10) plaintes ont été reçues.

## **CERTIFICATS DE NON-CONTRAVENTION**

Treize (13) certificats de non-contravention aux Règlements d'urbanisme ont été émis.

## **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Une rencontre du CCU a eu lieu au cours de laquelle une recommandation a été formulée.